

Délib.2022_16

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
D'AVIGNON**

Délibération n°2022_16 FINANCES : Vote des comptes administratifs du budget principal du CCAS, des budgets annexe du Service Accompagnement et Aide à domicile (SAAD) et du Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC).

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, et le trente du mois de mars, le Conseil d'Administration, convoqué par lettre du seize mars, s'est réuni sous la présidence de Mme Anne-Catherine LEPAGE, Vice-Présidente du CCAS

Étaient présents :

Mme Anne Catherine LEPAGE, Vice-Présidente du CCAS.

Monsieur Claude NAHOUM

Madame Martine CLAVEL

Madame Martine BAREL

Mme Henriette ARRIVETS-MERIT

Mme Christine MARIN

Mme Nadia SENNOUR

Étaient Excusés/Absents :

Mme Nadine GARNIER

Mme Marie-Thérèse NEMROD-BONNAL

Madame Zinèbe HADDAOUI, donne pouvoir à Mme CLAVEL

Secrétaire de séance :

Mme Mireille LAMBERT, Directrice du CCAS

Séance du 30 mars 2022

Délib. n° 2022_16 FINANCES: Vote des comptes administratifs du budget principal du CCAS, des budgets annexe du Service Accompagnement et Aide à domicile (SAAD) et du Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC).

Compte administratif 2021 du CCAS

Le compte administratif est établi en fin d'exercice par le président de l'assemblée délibérante. Il retrace les mouvements effectifs de dépenses et de recettes de la collectivité au cours de l'année écoulée.

Il représente le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. Il constitue l'arrêté des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire. Il retrace toutes les recettes (y compris celles non titrées) et les dépenses réalisées au cours de l'année, y compris celles qui ont été engagées mais non mandatées (restes à réaliser).

Le rapprochement des écritures du compte administratif dressé par l'ordonnateur avec le compte de gestion établi par le comptable public a permis de constater la concordance des résultats bruts de clôture pour l'ensemble des budgets. Les résultats de l'exercice 2021 peuvent donc être repris dès le vote du Budget Primitif 2022.

Le Conseil d'Administration du CCAS est donc appelé à se prononcer sur le compte administratif 2021 du budget principal, et des budgets annexes SAAD et CLIC.

En application de l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil d'Administration du CCAS de se prononcer sur le compte administratif 2021 du budget principal et des budgets annexes du SAAD et du CLIC.

En application de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame La Présidente du CCAS doit se retirer au moment du vote et le Conseil d'Administration doit élire le Président de séance.

I – BUDGET PRINCIPAL

Au terme de l'année 2021, les résultats du compte administratif du budget principal se présentent comme suit :

➤ **Section de fonctionnement**

En recettes :	14 227 260.05 €
En dépenses :	15 018 166.22 €
Soit pour mémoire un déficit de fonctionnement pour 2021 de 790 906.17 €	

➤ **Section d'investissement**

En recettes :	342 105.63 €
En dépenses :	743 311.66 €
Soit pour mémoire un déficit d'investissement pour 2021 de 401 206.03 €, avec des restes à réaliser en dépenses s'élevant à 105 048.61€ et des restes à réaliser en recettes s'élevant à 10 000€.	

Le compte administratif du budget principal, toutes sections confondues s'élève à :

En recettes : 14 569 365.68 €
En dépenses : 15 761 477.88 €

Soit un déficit global de 1 192 112.20 €

A. SECTION FONCTIONNEMENT

Préambule : La neutralisation des flux croisés

La création fin 2018 du budget annexe du Service Accompagnement et Aide à domicile (SAAD) entraîne des opérations réciproques entre budgets qui augmentent les montants des chapitres 70 en recettes et 011 en dépenses. Pour une comparaison plus significative avec l'exercice précédent, les flux réciproques seront régulièrement neutralisés. Cela sera signalé par les termes « après neutralisation ». Les flux neutralisés sont les écritures présentes dans deux budgets du CCAS, le budget principal et un budget annexe.

Par exemple, les dépenses de personnel sont payées chaque mois sur le chapitre 012 du budget principal. Elles font l'objet, en fin d'année, d'un remboursement par le budget annexe utilisateur : on constate une dépense sur le budget annexe et une recette au chapitre 70 (article 70841) du budget principal de même montant. Outre les charges de personnel, certaines dépenses sont encore payées sur le budget principal et remboursées par le budget annexe en fin d'année, cette situation est en train de se stabiliser mais nuit encore à la comparaison des exercices, aussi l'article 70872 est neutralisé.

Le même phénomène apparaît en dépenses au chapitre 011, le budget principal a continué d'encaisser les recettes du SAAD à travers la régie de recettes créée à cet effet. Il reverse en fin d'année les sommes perçues au budget annexe SAAD, qui lui, constate la recette. La dépense est retracée au chapitre 011 (article 62872) du budget principal, elle s'élève en 2021 à 418 142.17€, la neutralisation en dépenses au chapitre 011 consiste donc à retirer ce montant des dépenses réelles du chapitre 011 du budget principal.

1. RECETTES

Elles s'élèvent à **14 227 260.05 €**.

Elles se répartissent de la façon suivante :

Chapitre 70 : produits de service.....	1 970 567.75 €
Chapitre 74 : dotations, subventions, participations	11 495 223.46 €
Chapitre 75 : autres produits de gestion courante	112 784.34 €
Chapitre 77 : produits exceptionnels	425 533.40 €
Chapitre 013 : atténuation de charges	207 662.82 €
Chapitre 042 : opérations ordre transferts entre sections.....	15 488.28 €
Total recettes de fonctionnement.....	<u>14 227 260.05 €</u>

1.1 Détail par chapitre

➤ Chapitre 70 : produits de service :1 970 567.75 €

Ce chapitre comprend l'ensemble des recettes perçues auprès des utilisateurs des services du CCAS, crèches, foyer restaurants, aide à domicile, téléassistance, animation Séniors.

Il est en progression de 7.9%, soit 144€ de plus qu'en 2020 témoignant de la reprise modérée amorcée notamment au niveau des structures de la petite enfance en 2021, et bien que les effets de la crise sanitaire se fassent encore lourdement sentir sur les recettes du CCAS.

➤ Chapitre 74 : dotations, subventions, participations : 11 495 223.46 €

Ce chapitre comprend les subventions et participations reçues de partenaires comme la CAF, la CARSAT, les diverses caisses de retraite (MSA, CNRACL, RSI...), le Conseil départemental, la Ville.

Les principales actions subventionnées concernent les structures de la petite enfance, le PRE (programme de réussite éducative), les LAEP (lieux d'accueil enfants-parents), les ALSH (accueil de loisirs sans hébergement), le club Jeunes...

Nous observons une baisse de 1.79% soit -209 k€ par rapport aux recettes de l'exercice précédent, Cela s'explique notamment par une baisse des financements du Département et un tassement des financements CAF.

➤ Chapitre 75 : autres produits de gestion courante : 112 784.34 €

Ce chapitre correspond au loyer perçu du locataire du 1^{er} étage du bâtiment St-Jean A acquis le 19/02/2020. On y retrouve également les remboursements divers d'assurance.

Les recettes sont en progression sur ce chapitre.

➤ Chapitre 77 : produits exceptionnels : 425 533.40 €

Les recettes de ce chapitre fluctuent, puisqu'il enregistre des recettes exceptionnelles, difficilement comparables d'une année sur l'autre. En 2021, le CCAS a enregistré à ce chapitre un volume important d'annulations d'indus par la CAF.

➤ Chapitre 013 : atténuation de charges : 207 662.82 €

Ce chapitre retrace les remboursements sur charges notamment rémunération et personnels obtenus, par exemple au travers des dispositifs d'assurance maladie de droit commun ou complémentaires.

➤ Chapitre 042 : opérations d'ordre transferts entre section : 15 488.28 €

Les recettes de ce chapitre correspondent à l'amortissement des subventions d'équipement obtenues pour l'acquisition de biens amortissables.

2. DEPENSES

Elles s'élèvent à 15 018 166.22€.

Chapitre 011 : charges à caractère général	2 014 490.98€
Chapitre 012 : charges de personnels et frais assimilés	12 383 441.85 €
Chapitre 65 : autres charges de gestion courante	220 729.04 €
Chapitre 66 : charges financières.....	27 696.60 €
Chapitre 67 : charges exceptionnelles	3 782.12 €
Chapitre 68 : dotations aux amortissements et provisions.....	73 700 €
Chapitre 042 : opérations d'ordre.....	294 325.63 €
Total dépenses de fonctionnement.....	15 018 166.22 €

On constate une augmentation des dépenses de fonctionnement (+516k€) soit +3.66 % des dépenses globales de fonctionnement de l'exercice 2021, après neutralisation, par rapport aux dépenses globales du compte administratif 2020.

Cette augmentation provient essentiellement du chapitre 012 dépenses de personnel (+340k€), de l'augmentation de la subvention d'équilibre du SAAD au chapitre 65, de la constitution d'un provision semi-budgétaire au chapitre 68 et de l'augmentation des opérations d'ordre.

Les autres chapitres sont en baisse sous l'effet de la réduction des activités induites par la crise sanitaire malgré l'apparition de nouvelles dépenses de protection.

2.1 Détail par chapitre

➤ Chapitre 011 : charges à caractère général : 2 014 490.98 €

Ce chapitre regroupe l'ensemble des dépenses nécessaires au fonctionnement des services du CCAS tels que les repas servis aux multi accueils, centres de loisirs et foyers restaurants, les frais de fluides (eau, électricité, chauffage), les frais de téléphonie, et autres fournitures et consommations courantes.

Les dépenses de ce chapitre hors reversements aux budgets annexes (article 62872) sont en baisse de 3.8% (-63k€).

➤ Chapitre 012 : charges de personnel : 12 383 441.85 €

Ce chapitre est en augmentation de 2.83% sous l'effet des recrutements reportés de 2020 et de la poursuite de la restructuration du CCAS (recrutement directeur Ville Amie des Seniors).

➤ Chapitre 65 : autres charges de gestion courante : 220 729.04 €

Ce chapitre comptabilise les aides sociales facultatives, la subvention au COSSLMA et la subvention d'équilibre du budget SAAD. Les redevances SACEM qui rejoignent ce chapitre l'ont peu impacté avec l'arrêt des animations seniors.

Les dépenses de ce chapitre sont en hausse de 73% en raison de la hausse importante de la subvention d'équilibre au SAAD.

➤ Chapitre 66 : charges financières : 27 696 €

Ce chapitre concerne les intérêts versés sur les lignes de trésorerie et emprunts (acquisition bâtiment Saint Jean en 2019).

➤ **Chapitre 67 : charges exceptionnelles** : **3 782.12 €**

Ce chapitre concerne les intérêts de retard, les amendes fiscales, les titres annulés sur exercice antérieur. Le caractère exceptionnel des dépenses rend les comparaisons entre exercices peu pertinentes.

➤ **Chapitre 042 : opérations d'ordre** : **294 325.63€**

Ce chapitre correspond aux dotations aux amortissements de biens mobiliers et immobiliers.

SECTION INVESTISSEMENT

1. RECETTES

Elles s'élèvent à 342 105.63€ et se ventilent de la façon suivante :

Chapitre 10 : dotations	47 780,00 €
Chapitre 040 : amortissements	294 325.63 €

Total recettes d'investissement	342 105.63 €

Le montant global des recettes d'investissement provient essentiellement de l'autofinancement lié à l'amortissement des biens mobiliers.

1.1. Détail par chapitre

➤ **Chapitre 10 : dotations** : **47 780,00 €**

Ce chapitre enregistre la recette correspondant à la récupération du FCTVA sur l'investissement de l'année 2019. Ce poste est directement lié aux variations de nos investissements antérieurs.

➤ **Chapitre 040 : opérations d'ordre** : **294 325.63 €**

Ce chapitre correspond aux recettes liées à la dotation aux amortissements de biens mobiliers et immobiliers en provenance de la section de fonctionnement.

2. DEPENSES

Elles s'élèvent à 743 311.66 € et se décomposent de la manière suivante :

Chapitre13 : subventions d'investissement	15 488.28 €
Chapitre16 : remboursement emprunts et dettes	119 172.80 €
Chapitre 20 : immobilisations incorporelles	54 123.82 €
Chapitre 21 : immobilisations corporelles	554 526.76 €

Total dépenses d'investissement	743 311.66 €

Les dépenses d'investissement 2021 ont été principalement consacrées à de nombreux travaux réalisés sur les structures de petite enfance ainsi qu'à la refonte du système informatique du CCAS.

2.1. Détail par chapitre

➤ Chapitre 16 : Emprunts et dettes 119 172.80 €

Sur ce chapitre, le CCAS a remboursé les échéances de ses emprunts, la deuxième annuité du prêt Crédit Agricole ayant financé l'acquisition du bâtiment Saint Jean A et les annuités des deux prêts à taux 0 octroyés par la CARSAT Sud-Est pour les travaux de réhabilitation de la livrée de Viviers, et pour l'équipement du foyer-restaurant de la Livrée de Viviers.

➤ Chapitre 20 : immobilisations incorporelles 54 123.82 €

Les dépenses du chapitre 20 ont concerné l'acquisition de diverses licences informatiques.

➤ Chapitre 21 : immobilisations corporelles 554 526.76 €

Les dépenses les plus significatives ont concerné la refonte de l'infrastructure serveur du CCAS, l'aménagement du RAM, l'aménagement de la cuisine du Centre Social de la Rocade ainsi que la réalisation de divers travaux et acquisitions pour les structures de petite enfance.

3. CONCLUSION

En conclusion, l'exercice 2021 s'établit comme suit :

	Investissement	Fonctionnement
Recettes	342 105.63	14 227 260.05
Dépenses	743 311.66	15 018166.22
	Déficit....-401 206.03€	Déficit-790 906.17€

Soit un résultat déficitaire de : -1 192 112.20 €

SITUATION DE CLOTURE DU BUDGET PRINCIPAL 2021 DU CCAS

	Résultat de clôture 2020	Part affectée à l'investissement 2020	Résultat 2021	Résultat de clôture 2021
Investissement	486 511,83 €	0,00	-401 206.03 €	85 305.80
Fonctionnement	1 370 585,03 €	0,00	-790 906.17 €	579 678.86
Total	1 857 096,86 €	0,00	-1 192 112.20 €	664 984.66

Résultat cumulé de clôture 2021 concernant le budget principal : 664 984.66 €

II. BUDGET ANNEXE : CLIC GRAND-AVIGNON (Centre local d'information et de coordination gérontologique)

Au terme de l'année 2021, les résultats du compte administratif du budget annexe CLIC GRAND-AVIGNON se présentent comme suit :

➤ Section de fonctionnement

En recettes 64 135.00 €
En dépenses 68 625.72 €

Soit un résultat de fonctionnement 2021 déficitaire de 4 490.72 €.

➤ Section d'investissement

En recettes 406.80 €
En dépenses..... 2520.41 €

Soit un résultat d'investissement 2021 déficitaire de 2 113.61 €.

Le compte administratif du budget annexe CLIC GRAND-AVIGNON, toutes sections confondues, s'élève à :

En recettes 66 655.41 €
En dépenses 69 032.52 €

Soit un déficit de l'exercice 2021 de 6 604.33 €.

SITUATION DE CLOTURE 2021

	Résultat clôture 2020	Résultat 2021	Résultat de clôture 2021
Investissement	4 611,50	- 2113.61	2 497.89
Fonctionnement	71 882.54	- 4 490.72	67 391.82
Total	76 494.04	- 6 604.33	69 889.71

III. BUDGET ANNEXE : SAAD (Service Accompagnement et Aide à domicile)

Au terme de l'année 2021, les résultats du compte administratif du budget annexe du SAAD Se présentent comme suit :

➤ **Section de fonctionnement**

En recettes791 028.05 €
En dépenses791 028.05 €

Soit un résultat de fonctionnement 2021 équilibré.

Il faut noter que ce résultat équilibré est la conséquence du versement d'une subvention d'équilibre du budget principal de 205 181.44 €. Celle-ci représente le montant de l'aide de la collectivité en faveur des bénéficiaires des services d'aide à domicile.

➤ **Section d'investissement**

En recettes 0.00 €
En dépenses..... 0.00 €

Le compte administratif du budget annexe du SAAD du CCAS AVIGNON, toutes sections confondues, s'élève à :

En recettes791 028.05 €
En dépenses791 028.05 €

En conclusion l'exercice 2021 du budget annexe SAAD, s'établit comme suit.

SITUATION DE CLOTURE 2021

	Résultat clôture 2020	Résultat 2021	Résultat de clôture 2021
Investissement	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	0,00
Total	0,00	0,00	0,00

L'EXCEDENT CUMULE DU CCAS, DU CLIC ET DU SAAD s'établit donc à :

664 984.66 € + 69 889.71 € + 0,00 € = 734 874.37 €

Madame la Présidente s'étant retirée,

Le Conseil d'Administration, réuni sous la Présidence de Madame La Vice-Présidente du CCAS, délibère :

1. Accepte le compte administratif du budget principal du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour l'exercice 2021 et son résultat cumulé de clôture excédentaire de 664 984.66 €, dont 105 048.61 € de restes à réaliser en dépenses et 10 000 € en recettes.
2. Accepte le compte administratif du budget annexe du CLIC pour l'exercice 2021 et son résultat cumulé de clôture excédentaire de 69 889.71 €.
3. Accepte le compte administratif du budget annexe du SAAD pour l'exercice 2021 et son résultat équilibré de clôture.

Mme la Vice-Présidente du CCAS d'Avignon demande d'accepter les conclusions sus exposées et les convertir en délibération.

Nombre de présents	Nombre de procurations	Nombre de votants	Pour	Contre	Abstention
7	1	8	8	0	0

Cette proposition, mise aux voix, est adoptée.

Certifié conforme,
Pour le conseil d'administration
La Vice Présidente
Anne-Catherine LEPAGE

